

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente d'énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC au plus tard à la date et l'heure de clôture indiquées dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

1. Définition des besoins

Le Service correctionnel du Canada doit s'acquitter de son mandat qui consiste à assurer de façon proactive la sécurité publique dans la collectivité en facilitant des interventions adaptées à la culture pour appuyer les délinquants autochtones dans la région de l'Atlantique. Les travaux comprendront ce qui suit :

1.1 Objectifs

Fournir du soutien et des services aux délinquants des Premières Nations qui sortent de prison et qui ne peuvent pas retourner dans leur collectivité d'origine.

1.2 Tâches

L'entrepreneur doit appuyer les délinquants autochtones dans leur réinsertion sociale.

L'entrepreneur doit:

- Aider les délinquants à maintenir leur indépendance fonctionnelle en les aidant à accomplir des tâches telles que la recherche d'emploi, logement, soutien en santé mentale, possibilités d'éducation, formation, etc.
- Aider les délinquants à identifier, à surmonter et à surmonter les obstacles à l'indépendance.
- Fournir un soutien social aux délinquants qui sortent de prison.
- Aider à trouver des refuges pour les peuples autochtones dans la région d'Halifax/Dartmouth.
- Encourager la participation active des peuples autochtones à tous les aspects de la société
- Créer une compréhension mutuelle et des relations positives entre les peuples autochtones et les autres.
- Travailler avec le gouvernement et autres organisations ayant des objectifs similaires pour améliorer la vie des peuples autochtones.
- Augmenter la capacité du Centre d'amitié à mettre en œuvre le programme *Getu'nmiyet* par le biais de services de soutien social.
- Embaucher un gestionnaire qui va:
 - a. veiller à ce que les délinquants aient un lien avec la collectivité urbaine lorsqu'ils quittent les établissements et contribuer à l'élaboration d'un plan avant et après leur sortie (logement, soins médicaux, possibilités de visites surveillées pour ceux qui sont séparés de leurs enfants, soutien en santé mentale, accès à la formation continue, à l'emploi et aux possibilités d'éducation).
 - b. assurer la coordination avec les délinquants afin de s'assurer qu'ils sont correctement affectés aux programmes existants du Mi'kmaw Native Friendship Centre.
 - c. travailler sur les communications et établir des relations avec les établissements, la collectivité et les partenaires afin d'informer et d'aider à fournir de l'éducation sur les soutiens disponibles dans la collectivité.
 - d. superviser toutes les exigences en matière de déclaration et travailler sur le plan de soins des clients en fonction des besoins évalués et être responsable de la gestion du gestionnaire de cas intensif.

- Embaucher un gestionnaire de cas intensif qui travaillera en étroite collaboration avec les clients pour les aider à surmonter les obstacles, à établir des plans de service à la clientèle et des plans de sortie, s'assurer que tous les documents justificatifs sont vérifiés, assurer le suivi des soutiens pour s'assurer qu'ils sont en place ainsi que la connexion à tous les programmes du Centre d'amitié et d'autres partenaires communautaires sont disponibles au besoin et que les clients conservent leur indépendance fonctionnelle.

1.3 Résultats prévus

Aider les délinquants des Premières Nations à réussir leur réinsertion dans la collectivité.

1.4 Produits livrables

1.4.1 L'entrepreneur doit fournir des rapports d'activités mensuels détaillés et doit soumettre un rapport final au plus tard le 31 mars 2025 qui comprendra les progrès réalisés au cours de la période contractuelle initiale et les résultats attendus pour la prochaine période d'option.

1.4.2 Utilisation de papier

- a. Si du matériel imprimé est requis, l'impression recto verso en noir et blanc doit être utilisée par défaut, à moins d'indication contraire du responsable du projet.
- b. L'entrepreneur doit s'assurer que, pour le matériel imprimé, on a recours à du papier ayant un contenu en matières recyclées d'au moins 30 % ou ayant été certifié comme provenant d'une forêt gérée de façon durable.
- c. L'entrepreneur doit recycler les documents imprimés qui ne sont pas nécessaires (en conformité avec les exigences relatives à la sécurité).

1.5 Contraintes

1.5.1 Emplacement des travaux

- a. L'entrepreneur doit effectuer les travaux à :

Mi'kmaw Native Friendship Centre
2021, rue Brunswick
Halifax (N.-É.) B3K 2Y5

- b. Déplacements

- i. Des déplacements peuvent être nécessaires pour l'exécution des travaux en vertu du présent contrat. Tous les frais liés au déplacement doivent être intégrés dans le tarif horaire tout compris.

1.5.2 Langue de travail

L'entrepreneur doit effectuer tous les travaux en anglais, français ou les deux.

1.5.3 Exigences relative à la sécurité

Il n'y a aucune exigence relative à la sécurité dans le présent marché.

2. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

Expérience :

Le fournisseur doit avoir un minimum de cinq (5) années d'expérience acquises au cours des 10 dernières années précédant la date de clôture du PAC dans la prestation de services spirituels et culturels aux peuples autochtones. Cette expérience doit comprendre :

- Expérience de travail avec des délinquants autochtones qui ont eu des démêlés avec la justice.
- Avoir une relation établie avec un certain nombre de fournisseurs de services différents et d'aînés de la communauté.
- Être familier et capable de diriger une variété de cérémonies en mettant l'accent sur la guérison selon leurs propres enseignements.
- Être familier avec le processus de prestation de services de soutien à la réinsertion sociales aux clients autochtones lorsqu'ils sont libérés d'un établissement fédéral dans une région urbaine.

3. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent approvisionnement n'est assujéti à aucun accord sur le commerce.

4. Marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Ce marché est réservé aux fournisseurs autochtones conformément à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) du gouvernement. Par conséquent, seuls les fournisseurs qui satisfont à la définition d'« entreprise autochtone », telle que définie dans la SAEA, peuvent soumettre un énoncé des capacités.

5. Entente(s) sur les revendications territoriales globales

Cet achat n'est pas assujéti à une entente sur les revendications territoriales globales.

6. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Il y a un nombre limité de fournisseurs disponibles pour fournir des services de soutien à la réinsertion sociale adaptés à la culture afin de répondre aux besoins de réinsertion sociale des délinquants autochtones en liberté conditionnelle du SCC.

Le fournisseur sélectionné à l'avance rencontre toutes les exigences essentielles minimales décrites dans ce PAC.

7. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour cet achat : paragraphe

(d) les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne.

8. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Le présent approvisionnement n'est assujéti à aucun accord sur le commerce.

9. Titre de propriété intellectuelle

Aucune modalité sur les droits de PI n'est indiquée au contrat.

10. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est pour une période d'une (1) année, à partir du 1 avril 2024 jusqu'au 31 mars 2025 avec une option permettant de prolonger le contrat pendant deux (2) périodes supplémentaires d'un an.

11. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat, y compris toute option, est de 299 988,00 \$ (TPS/TVH en sus).

12. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Nom : Mi'kmaw Native Friendship Centre

Adresse : lieu de travail de l'entrepreneur

13. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou les services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date et l'heure de clôture lesquelles sont aussi précisées dans cet avis. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

14. Date et heure de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont le **22 mars 2024 à 14 h (HAA)**.

15. Demandes de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être envoyés à :

Claudia Landry, Agente régionale des marchés

1045, rue Main

Moncton (N.-B.) E1C 1H1

Téléphone : 506-378-8722

Télécopieur : 506-851-6327

Courriel : claudia.landry@csc-scc.gc.ca